



INSTRUCTIONS DE COURSE

Aquarelle.com Finn Ouest Tour

20 et 21 juin 2026

Organisée par le Club Nautique de Saint Jacut de la Mer
Grade 5A.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 Les règles de la classe Finn

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est précisé en **annexe 1**.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en **annexe 2**.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes après l'affalé de l'Aperçu.
- 4.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme précisé en **annexe 3**.
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée en **annexe 3.2**.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, les pavillons Orange seront envoyés avec un signal sonore cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après l'heure précisée en **annexe 3.3**.



6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont précisés en **annexe 4**.

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe 8 ZONES DE COURSE**.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **annexe 5 PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en **annexe 5**.

9. MARQUES

9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont définies en **annexe 7**.

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe 8.1 ZONES DE COURSE**.

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et un zodiac arborant un pavillon orange, à l'extrémité bâbord.

11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5) **annexe 9**.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et une bouée « frite » jaune coté tribord **annexe 10**.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Pour la classe Finn, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

14.2.1 Pour la classe Finn, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

14.4 Procédures spéciales concernant la RCV 42 précisées en **annexe 11**.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :

(a) Temps cible précisé en **annexe 12.1**. Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

(b) Temps limite du premier bateau pour finir : précisé en **annexe 12.1**.

- 15.2 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux ne finissant pas dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini (ou dans un délai précisé en **annexe 12.2** s'il est différent) seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 15.3 Le temps limite du premier bateau pour finir pour les épreuves inter séries ou de groupes de classes courant en temps compensé est précisé en **annexe 12.2**.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe 13.1**. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. Si ce délai est différent, le préciser en annexe.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est précisé en **annexe 13.2**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité de l'épreuve
 - Bateaux accompagnateurs
 - Communication radio
- 16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
- (b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
Ceci modifie la RCV 62.2.

17. CLASSEMENT

- 17.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est précisé en **annexe 14.1**.
- 17.2 Courses retirées
Est précisé en **annexe 14.2**, le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :
- (a) le total de ses courses
- (b) le total de ses courses moins la plus mauvaise
- (c) le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités précisées en **annexe 15. [DP]**
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

19. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT [DP]

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]
Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO, selon les conditions précisées en **annexe 16**.

22. BATEAUX OFFICIELS
Les bateaux officiels seront identifiés comme précisé en **annexe 17**.

23. COMMUNICATION RADIO [DP]
Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique donc également aux téléphones portables.

24. PRIX
Des prix seront distribués comme précisé en **annexe 18**.

25. DECISION DE COURIR
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

26. EVACUATION DES DETRITUS
Concernant les détritux: Ne rien jeter par-dessus bord, des poubelles sont à votre disposition sur la plage ou sur le bateau comité ou accompagnateur.

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Frédéric Clavel
Comité de course adjoint ;

Président du jury :

Commissaire aux résultats : Joel Jobard et Jean Louis Oleron

Annexes aux Instructions de course

Aquarelle.com Finn Ouest Tour

20 et 21 juin 2026

Organisée par le Club Nautique de Saint Jacut de la Mer
Grade 5A

1. AVIS AUX CONCURRENTS

1.1 Le tableau officiel d'information est situé : Club Nautique plage du Rougeret.

2. SIGNAUX FAITS A TERRE

Le mât de pavillons est situé : Club Nautique plage du Rougeret

3. PROGRAMME DES COURSES

3.1 Programme des courses

Pour chaque jour de course, 4 courses sont prévues.

3.2 Le signal d'avertissement de la première course sera fait à 14h le samedi 20/06 et 10h le dimanche 21/06

3.3 Le dernier signal d'avertissement le dernier jour de course programmé ne sera pas fait après 11h30

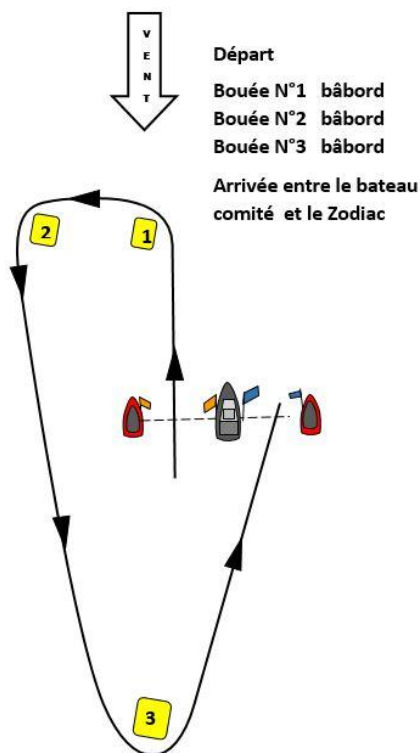
4. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est une flamme rouge. Ou Finn

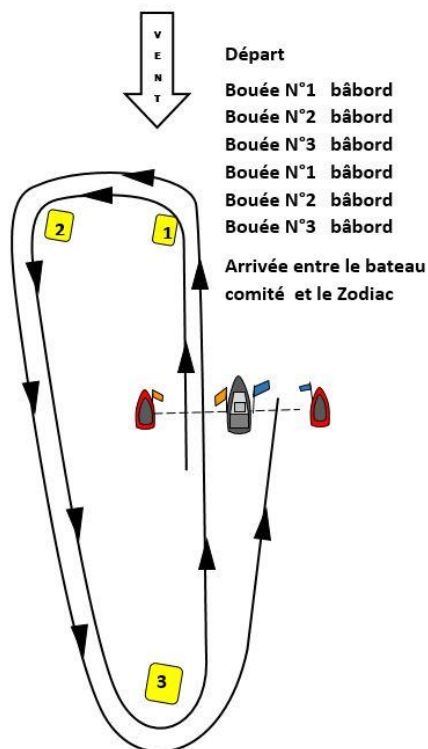
5. LES PARCOURS

Signaux définissant le parcours à effectuer : Le Numéro du parcours sera affiché sur le côté tribord du bateau comité

Parcours N°1



Parcours N°2



6. PROCEDURES SPECIALES CONCERNANT LA RCV 42

- 6.1)- Si le vent dépasse 10 nœuds, le comité de course pourra envoyer le pavillon "O" avec des signaux répétitifs (sifflet) à une *marque* pour signaler aux bateaux que les actions de pumping, rocking et ooching sont autorisées après qu'ils ont passé cette *marque*, comme spécifié dans les règles de classe.
- 6.2)- Si la force du vent retombe sous la limite spécifiée après que le pavillon "O" ait été envoyé, le comité de course pourra envoyer le pavillon "R" avec des signaux sonores répétitifs (sifflet) à une *marque* pour signaler aux bateaux que la RCV 42, telle que modifiée par les règles de classe, s'applique après le passage de la *marque*.
- 6.3)- De telles décisions, prises ou non par le comité de course, ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de réparation par un bateau.

Pavillon O
Jaune/rouge



Pavillon R
Fond rouge/croix Jaune



7. MARQUES

<i>Marques de départ</i>	<i>Marques de parcours</i>	<i>Marques de changement de parcours</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Bateau comité et zodiac arborant un pavillon orange	Bouées cylindriques jaunes siglées Aquarelle.com	Bouées cylindriques jaunes siglées Aquarelle.com	Bouée frite jaune

8. ZONE DE COURSE ET OBSTACLE

8.1 Obstacle cerclé en rouge



9. LE DEPART

Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

10. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le bateau comité et un Zodiac arborant des pavillons bleus comme figuré dans l'annexe 5 parcours

11. SYSTEME DE PENALITE

- 11.1 Pour les Finn, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 11.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 11.2.1 Pour les Finn la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 11.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 11.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

12. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

12.1

Classe	(a) Temps cible	(b) Temps limite du premier pour finir
Finn	45 minutes	70 minutes

12.2 Temps pour finir après le 1^{er} : 30 minutes

13. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

13.1 Le secrétariat du jury est situé Club Nautique plage du Rougeret.

13.2 La salle du jury est située Club Nautique plage du Rougeret.

14. CLASSEMENT

14.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

14.2 Courses retirées :

- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- (b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- (c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

15. REGLES DE SECURITE

15.1- L'émargement à la sortie et au retour se fera selon les modalités suivantes :

Une feuille d'émargement devra être signée par les concurrents avant chaque départ sur l'eau et à chaque retour à terre. L'émargement départ sera ouvert 1H30 avant le premier signal d'avertissement de la journée. L'émargement d'arrivée est ouvert jusqu'à l'heure limite de dépôt des réclamations.

15.2- L'absence d'émargement au départ sur l'eau entraînera une pénalité de 20% du nombre des inscrits à la première manche du jour. L'absence d'émargement à l'arrivée à terre entraînera une pénalité de 20% des inscrits à la dernière manche de jour. L'absence d'émargement au départ et à l'arrivée entraînera une pénalité de 20% sur toutes les manches du jour et ceci sans instruction.

15.3 -Abandon : Tout concurrent qui abandonne doit le signaler à un bateau comité de course et au secrétariat de course dès son retour à terre.

16. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux Peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

17. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par le port du pavillon Aquarelle.

18. PRIX

Divers prix en nature offerts par la société Aquarelle.com

